

Le 10 janvier 2018

ÉQUITÉ SALARIALE : POSTES CANADA DEMANDE PLUS DE TEMPS!

DIMANCHE après-midi, 31 décembre (eh oui! vous avez bien lu), dernier jour de l'année 2017, à deux jours de la date d'échéance à laquelle la consultante de Postes Canada doit remettre un second rapport sur l'équité salariale, la Société canadienne des postes a demandé à l'arbitre un délai supplémentaire.

Pourtant, les dates de soumission de la preuve documentaire et les dates des audiences d'arbitrage sont connues des parties depuis un certain temps déjà. Il semblerait qu'un « manque de disponibilité » soit à l'origine de la demande de la Société.

Bien entendu, ce n'est pas une grande surprise, compte tenu de la mauvaise réputation de Postes Canada en matière d'équité salariale. N'est-ce pas elle qui a fait traîner ces dossiers en longueur (pendant des dizaines d'années) devant la Commission des droits de la personne?

L'arbitre a accepté de repousser les échéanciers convenus, ce qui fait que le processus d'arbitrage va débuter le 2 février 2018 au lieu du 9 janvier 2018. Elle a également imposé des dates d'audition pendant les fins de semaine afin d'éviter des délais additionnels.

Il est maintenant temps que la direction de Postes Canada respecte ses obligations et mette les efforts et les ressources nécessaires dans ce dossier.

Le STTP est prêt à procéder. Nous avons travaillé avec acharnement depuis le tout début du processus d'équité salariale et nous continuerons de le faire jusqu'à la fin.

Les membres de l'unité des FFPS méritent que leur employeur traite ce dossier de grande importance avec respect.

Il est temps pour Postes Canada de cesser de traiter les FFPS comme DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE SECONDE CLASSE.

L'équité salariale, c'est la loi et Postes Canada se doit de la respecter.

Solidarité!

Les membres du Comité de l'équité salariale,



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

2015-2019 / Bulletin n° 300
NB/jl sepb 225 /scfp 1979

